

## Textes législatifs publiés dans le JO n°5 du 20 janvier 2021

### Chers membres,

Nous portons à votre aimable connaissance la publication, par le Centre National du registre de Commerce - CNRC, d'un communiqué annonçant la prorogation du délai de mise en conformité des RC pour l'obtention du code électronique RCE.

Ce délai, initialement limité au 31 décembre 2020, est maintenant fixé au 21 février 2021.

Ce communiqué a été publié sur le portail web du CNRC en date du 01 février 2021.

Nous vous invitons à prendre connaissance de l'entièreté de de son contenu en suivant le lien ci-dessous :

<https://sidjilcom.cnrc.dz/web/cnrc/news?id=721>